

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 196

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 7

Au début de la quatrième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Pour ces situations, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.